

Processus d'intégration

Voici les quatre étapes pour devenir résident de Lentiourel

1



première rencontre

À Lentiourel, on vit dans le réel.
Le mieux pour commencer, c'est
qu'on se rencontre en personne !
Pour cela, il y a deux avenues :

Ⓐ événements recommandé

Portes-ouvertes

L'avant-dernier dimanche du mois, nous ouvrons nos portes pour une journée de découverte de l'Oasis.

C'est la meilleure occasion pour nous rencontrer, te faire une impression du lieu dans un contexte convivial où nous répondrons à toutes tes questions.

Semaines de Vision Participatives

Commençant avec la journée portes-ouvertes, une semaine d'activités, apprentissages, ateliers, chantiers, partages. Un premier pas idéal !

Stages, ateliers et chantiers participatifs

Viens à l'occasion d'un apprentissage collectif et connecte avec l'énergie du lieu et ses habitants.

Se référer au calendrier sur le site web pour connaître les dates et modalités des événements à venir.

Ⓑ séjour de ressourcement

Nous proposons une ou plusieurs chambres en location à court terme pour les visiteurs de passage.

Bien que nous ne pouvons garantir notre disponibilité pour te présenter les lieux et ses habitants, cela reste une bonne façon d'établir un premier contact et de s'imprégner de l'atmosphère.

Les résidents ont en tous temps et à leur discrétion la possibilité d'écourter le séjour d'un visiteur.

2



immersion

Il y a résonance entre nous et tu veux rester un moment ? Séjournes ici durant au moins un mois et participe à la vie collective.

approfondissement

En signant l'engagement acceptant la Charte Éthique et le Règlement Intérieur, tu es accueilli-e comme cohabitant et peux occuper l'un des espaces d'habitat en échange d'une indemnité d'occupation.

Tu participes aux activités et tâches collectives, approfondis la relation aux autres habitants, explore la dynamique de groupe; nous confirmons que vision, rythme et envies sont en harmonie.

À partir d'un mois de séjours cumulés, et si tu souhaites réellement t'engager, tu pourras alors formuler une demande d'intégration. Sinon, l'immersion peut être renouvelée si approuvée par les décisionnaires.

demande d'intégration

Évaluée par le cercle décisionnaire, la demande d'intégration consiste en la démonstration écrite de tes intentions pour ta contribution à l'Oasis : sphère humaine, compétences, autonomie.

Elle inclut notamment une proposition de prêt solidaire : un engagement financier, remboursable si tu quittes un jour l'Oasis, permettant d'accéder à un habitat exclusif.

3



résidence

Ta demande d'intégration est acceptée :
tu signes un contrat de résidence
et tu es résident de l'Oasis de Lentiourel !

implication, hors décisions

Durant un an, tu es pleinement impliqué-e dans la vie collective : tu participes aux réunions, activités, projets, ...; durant la première année, tu n'as néanmoins pas encore la possibilité d'être co-responsable des décisions.

Ce temps précieux permet d'approfondir la confiance mutuelle, d'éprouver la solidité du lien qui nous unit et de construire, pas à pas, les bases d'une collaboration durable et consciente.

Après une année de probation, si la confiance est confirmée et validée par le cercle décisionnaire, tu deviendras résident désionnaire de l'Oasis.

4



décisionnaire

Tu intègres le cercle décisionnaire et fais désormais partie intégrante de l'Oasis.

gouvernance

Les décisions sont prises en accord avec notre méthode de gouvernance intégrative.

revue annuelle

Chaque année, un processus de cooptation est engagé au sein du cercle décisionnaire pour réévaluer l'harmonie de tous les résidents.

Le prêt solidaire

Un engagement financier avec l'Oasis de Lentiourel



en bref

Le prêt solidaire est l'**engagement financier des résidents** de l'Oasis désirant obtenir l'usage exclusif d'un espace d'habitation.

Il est aussi **une façon de soutenir l'Oasis** sans pour autant y résider.

Un prêt solidaire est contractuel et permet au prêteur d'être remboursé en **remboursement solidaire**.



quel montant ?

Le montant du prêt est à la discrétion du prêteur solidaire; il est toutefois tenu à un **minimum de 1000 euros** pour en faciliter la gestion.

Dans le contexte du processus d'intégration et pour donner accès à l'usage exclusif d'un espace d'habitation, il devra être **d'au moins la valeur du lot** choisi au moment de la signature du contrat d'habitation.



qui prête à qui ?

Le **Prêteur solidaire** est la personne souhaitant s'engager financièrement.

L'**Emprunteur** est la Société Civile de l'Oasis de Lentiourel.



comment est utilisé l'argent prêté ?

L'Oasis utilise les fonds pour les divers **travaux d'aménagement** des lieux, comme décidés par ses résidents, ainsi que pour **rembourser** les prêts dont le remboursement a été demandé.



le remboursement solidaire

Un prêteur ne peut demander le remboursement de son prêt qu'après un délai de **trois ans** et lorsqu'il n'occupe pas, ou plus, les lieux. Le prêt est alors considéré comme échu.

Suite à une demande de remboursement, l'Oasis calcule la **côte** des prêts arrivés à échéance (échus) au prorata du total de leur montants de départ.

Dès lors que le fonds de garantie de l'Oasis permet de rembourser au moins 20% de la somme de départ des prêts échus, en plus de son fonds de roulement et sous réserve de la nécessité d'effectuer d'éventuels travaux urgents, elle procédera au remboursement des prêts selon leur côte.

Il est à noter que l'Oasis a toujours remboursé les prêts échus. Par ailleurs, elle n'a jamais eu de dette bancaire.

par exemple

Considérons que trois prêts sont échus :

- Alice a prêté 40 000 €
- Bob a prêté 10 000 €
- Mistral a prêté 5 000 €

Soit un total de 55 000 €.

- La côte d'Alice est : $40/55 = 0.72$
- La côte de Bob est : $10/55 = 0.18$
- La côte de Mistral est : $5/55 = 0.1$

Lorsque le fonds de garantie de l'Oasis dispose d'un montant de :

5 000 € (fonds de roulement)
+ 11 000 (20% de 55 000)
= 16 000 €,

elle remboursera :

- $0.72 \times 16\,000 = 11\,520$ € à Alice
- $0.18 \times 16\,000 = 2\,880$ € à Bob
- $0.1 \times 16\,000 = 1\,600$ € à Mistral

La côte est recalculée à chaque fois qu'un prêt est échu ou intégralement remboursé, et le processus continue jusqu'à ce que tous les prêts soient remboursés.

Charte Éthique

L'engagement moral des humains de l'Oasis de Lentiourel

Un laboratoire de reconnexion au présent, pour partager notre appartenance à la Vie et cultiver l'Amour inconditionnel, afin que s'épanouisse la raison d'être au monde de chacun dans la co-crédation, la simplicité et la joie.

permaculture

« S'inscrire dans le soin de la terre, du monde et de soi »

L'Oasis de Lentiourel met la permaculture au centre de ses actions.

Elle établit un design permaculturel en construction permanente intégrant tous les aspects de la vie d'un lieu inter-espèces et intergénérationnel où chacun trouve sa place et sa valeur.

cultures

Culture biologique favorisant la diversité, respectueuse de la terre, de ses rythmes, des échanges entre tous les êtres vivants : humains, plantes, animaux, sol...

énergie

Conscience quotidienne concernant l'utilisation de l'électricité, l'eau, le bois et les autres sources d'énergie. Recherche de systèmes d'économie d'énergie. Mise en commun de véhicules, matériel ménager, outils, matériaux.

recyclage

Toilettes sèches, phytoépuration, mulch, compost, récupération et transformation de matériaux.

activités

Recherche d'activités vertueuses, professionnelles ou non, favorisant le développement de l'autonomie du lieu et l'économie locale.

Chaque personne est créatrice et responsable de ses besoins et de son activité économique et financière.

Notre oasis est membre historique du mouvement des "Oasis en tous Lieux" et sociétaire de la Coopérative Oasis. Elle fait partie du réseau international des Intentional Communities et du Global Ecovillage Network.



charte relationnelle

« Je dis ce que je fais ; je fais ce que je dis »

principes

- Vivre ensemble dans un lieu intergénérationnel respectueux de tout le vivant.
- Choisir de vivre en groupe est une opportunité de croissance personnelle. Un écolieu est un endroit où chacun se retrouve devant les miroirs que sont les autres membres du groupe, ce qui oblige à un travail sur soi afin de ne pas faire porter aux autres ce qui nous appartient ; chacun s'engage à être responsable de ses besoins et de ses émotions. C'est un creuset où se joue notre transformation, grâce à la qualité de notre communication, notre bienveillance mutuelle, au lâcher-prise, à l'entraide, pour devenir toujours plus harmonieusement relationnels.
- Respect de l'autre dans ses différences et ses comportements, ses modes de communication : la communication aux autres de ses besoins, souhaits, difficultés est primordiale, de même que de connaître le fonctionnement des autres, comme de soi-même, et de respecter ces fonctionnements dans la mesure où ils ne nuisent pas au collectif.
- Mode de discussion dans l'écoute, la confiance, l'ouverture, et selon les principes de l'intelligence collective (cercles de parole, de cœur, dyades, non-jugement...) afin que chacun puisse s'exprimer ; elle émerge lorsque chacun a pris soin de considérer chaque autre dans ses besoins, son fonctionnement, avant toute activité personnelle ou collective.
Pour favoriser ce processus, nous mettons en pratique les outils qui sont à notre disposition : par exemple la Communication Non-Violente (CNV), les accords Toltèques, les Cercles restauratifs, le Dialogue intérieur, Ho'oponopono...
- Chacun a droit à penser par lui-même, comme au respect de ses croyances et opinions, mais ne peut en aucune façon les imposer aux autres.
- Fonctionnement démocratique : les décisions sont prises de préférence au consensus, sinon selon une méthode de consentement systémique permettant à chacun des membres d'exprimer ses résistances de manière graduée. L'important étant de veiller à ce que la voix de chacun soit entendue et les besoins ou les souhaits qu'elle exprime soient pris en compte par tous.
- Rencontres régulières ou à la demande avec modes de discussion précisés dans un cadre de bienveillance préliminaire afin de partager les informations, régler les éventuels différends, préserver l'harmonie.
- Toute action touchant aux biens communs doit recevoir l'accord des personnes et associations concernées. Ainsi, je ne coupe ni n'arrache une plante que je ne connais pas si ce n'est pas indispensable ; je ne modifie pas sans accord des espaces.
- Respect de soi-même et de l'intimité de chacun ; respect des espaces d'habitation et des biens de chaque résident, des espaces communs, ainsi que de son propre espace. Je ne déplace pas des objets qui ne m'appartiennent pas sans l'accord des personnes concernées.

Visiteurs et cohabitants sont tenus de respecter cette Charte, ainsi que le Règlement Intérieur. Dans le cas contraire, la procédure de cooptation sera mise en marche.

Règlement Intérieur

des associations de Lentiourel

1/5

index

- [statuts](#) →
- [indemnité d'occupation](#)
- [repas et nourriture](#)
- [sobriété heureuse](#)
- [style de vie](#)
- [participation aux tâches](#)
- [gouvernance](#)

Visiteurs et cohabitants sont tenus de respecter ce règlement, ainsi que la Charte Éthique. Dans le cas contraire, la procédure de cooptation sera mise en marche.

Lorsque ces documents sont [mis à jour](#) suite à une décision collective des décisionnaires, les cohabitants en sont informés et sont invités à en consulter les modifications ; leur engagement signé de les respecter [reste en vigueur tant qu'ils vivent à l'Oasis](#).

S'il advenait qu'un cohabitant ne soit pas en accord avec les nouveaux termes, il devra prendre les mesures nécessaires pour quitter l'Oasis dans les plus brefs délais.

statuts

Définitions des personnages de l'Oasis
(il est conseillé de ne pas s'y identifier)

visiteur

Personne dont le séjour est inférieur ou égal à 14 nuits.
Tout séjour de plus de 7 nuits devra être approuvé par les résidents.

cohabitant

Personne dont le séjour est supérieur à 14 nuits.
Ce terme inclut les résidents. Doit être membre de l'AREL.

résident

Cohabitant titulaire d'un contrat de résidence.
Ce terme inclut les décisionnaires.

décisionnaire

Résident depuis plus d'un an [coopté](#) par les autres décisionnaires.
Ce terme inclut les fondateurs.

fondateur

Décisionnaire ayant participé à la fondation de l'Habitat Participatif de l'Oasis.

Règlement Intérieur

des associations de Lentiourel

2/5

indemnité d'occupation

Contribution liées à l'usage des espaces.

habitat

Visiteurs

Pour les visiteurs, le coût de l'hébergement /nuit/personne est :

- 4 € en habitation motorisée,
- 10 € en dortoir (+ 5 € /séjour pour fourniture de draps),
- 20 € en chambre simple,
- 30 € en chambre double (tarif pour deux personnes).

Pour tout autre type d'hébergement non mentionné ici, merci de prendre contact avec l'Oasis.

Les amis ou parents des cohabitants hébergés dans leurs chambres ne participent qu'aux charges à hauteur de 3 € par jour.

Cohabitants

Pour les cohabitants, les chambres dans la bâtisse sont mises à disposition à raison de 10 € le m² par mois et les espaces en habitats légers à 4 € le m² par mois.

À cela s'ajoute 100 € par personne par mois de participation aux charges (sauf pour les enfants de moins de 12 ans).

Par exemple, une chambre de 20 m² reviendra à 200+100 € par mois pour une personne.

Les indemnités sont réglées d'avance, avant le 5 du mois.

En cas d'absence (vacances, etc.), l'indemnité d'occupation est due tant que la chambre est occupée par des biens personnels.

Résidents

Les résidents ne contribuent qu'aux charges mensuelles (100 €).

rges additionnelles

Dans certains cas, il y a des frais en supplément :

- 2 € /jour pour l'utilisation d'un radiateur électrique

Séjour solidaire

Les séjours solidaires sont une façon pour les visiteurs d'obtenir, en échange d'heures de travail, une ristourne sur leur indemnité d'occupation et éventuelles contributions pour la nourriture.

La ristourne hebdomadaire sur l'indemnité d'occupation est calculée en fonction du nombre d'heures travaillées en une semaine : chaque heure diminue l'indemnité de 4%. Par exemple, 10 heures de travail hebdomadaires donnent droit à une ristourne de 40%, tandis que 25h de travail rendent l'habitat gratuit.

Le maximum d'heures travaillées donnant droit à une ristourne est de 25h par semaine. Nous ne pouvons garantir des heures de travail, qui dépendent des activités en cours à l'Oasis.

Chantier participatif pour le compte d'un résident

Celui-ci devra s'acquitter des provisions pour les repas, des hébergements des personnes invitées à raison de 3 € par jour, ainsi que de leurs adhésions individuelles si elles sont à renouveler.

espaces additionnels et activités

Stockage

Dans la mesure des disponibilités, les cohabitants peuvent louer un local de travail personnel, professionnel, ou de stockage pour un supplément mensuel de 4 € le m².

Cet espace de stockage est à renouveler chaque mois, sous réserve des disponibilités, en même temps que le règlement de l'indemnité d'occupation. Un cohabitant absent dispose d'un maximum de trois mois de stockage; après ce délai, les biens entreposés ne seront plus récupérables.

Activités

Dans le cadre d'une activité ponctuelle payante d'un ou plusieurs jours (stage, séminaire, séances, cours, ateliers, ...), deux options tarifaires sont disponibles :

- Si l'organisateur de l'activité est autonome, le loyer des espaces (grange, salon, etc.) s'élève à 50 € par jour pour chaque espace + 1 € par participant.
- Si l'activité nécessite la participation de l'Oasis pour l'organisation (promotion, gestion des espaces, ...), 30 % des revenus sont versées à la ou les association-s de l'Oasis de Lentiourel concernée-s par l'activité. Dans ce cas, l'adhésion (de 10 € pour douze mois) à la ou les association-s concernée-s est obligatoire pour chaque participant.

Dans les deux cas, une réservation doit être effectuée et contractualisée entre l'Oasis et le prestataire.

Tout revenu d'activité commerciale à l'Oasis doit être dûment déclaré par son responsable.

Règlement Intérieur

des associations de Lentiourel

3/5



sobriété heureuse

Nous sommes attentifs à une consommation énergétique minimale et à une utilisation parcimonieuse des ressources, qui sont gérées collectivement.

énergie et ressources

Nous portons attention à l'usage responsable de l'énergie (lumière, chauffage, gaz, etc.), des ressources (eau, bois, etc.), des produits ménagers, des fournitures (quinquetterie, etc.).

chauffage

Le chauffage collectif des chambres et espaces communs est assuré par une chaudière centrale à bois ou par des poêles individuels. L'usage exceptionnel d'un radiateur électrique est toléré et soumis à un supplément (voir Charges additionnelles).

objets et matériaux

Nous sommes conscients des objets et matériaux que nous ramenons à l'Oasis. Les cohabitants s'engagent à limiter leur apport à l'essentiel et à en être responsables; par exemple en apportant eux-mêmes les déchets et emballages conséquents aux installations de collecte.

Les dons devront être approuvés par les résidents.

Les objets détériorés doivent être signalés et une potentielle solution de réparation ou de remplacement trouvée, le cas échéant sous la responsabilité de la personne l'ayant brisé.



repas et nourriture

Pour une communauté en santé.

principes

Santé et sobriété

Les ingrédients des repas obéissent aussi à la notion de sobriété heureuse : alimentation végétarienne sinon végane, produits biologiques le plus locaux et le moins transformés possible; produits préparés sur place plutôt qu'achetés; minimisation des emballages.

La cuisson de viande et poisson est interdite dans les espaces communs.

Repas communs

Il est encouragé de planifier régulièrement des repas communs, où la cuisine est faite ensemble et les ingrédients collectivisés.

Ingrédients personnels

En dehors des repas collectifs, chaque cohabitant gère sa propre nourriture. Il dispose d'espaces personnels pour conserver ses ingrédients et s'engage à ne pas utiliser les ingrédients des autres sans leur permission.

Ingrédients collectifs

Les ingrédients produits à l'Oasis, comme les récoltes des jardins et des vergers, sont à disposition des cohabitants et leur usage pour des recettes à partager est à privilégier !

Il est aussi encouragé de s'en servir pour le support de l'Oasis et son rayonnement dans la communauté alentours, par exemple en vendant ou échangeant les productions dans les marchés.

contributions des visiteurs

Pour les visiteurs ne désirant pas gérer leurs propres repas, le tarif est de 25 € par jour, ou 12 € pour un repas et 5 € pour un petit-déjeuner.

En séjour solidaire, ce tarif est réduit du nombre d'heures travaillées par semaine; par exemple, en travaillant 15h en une semaine, le tarif par jour sera de $25 - 15 = 10$ €.

Les contributions de la semaine passée sont réglées le vendredi soir au responsable de la collecte.

Règlement Intérieur

des associations de Lentiourel

4/5

style de vie

Règles générales liées au mode de vie.

charte éthique

Les cohabitants s'engagent à respecter la Charte Éthique de l'Oasis. Les visiteurs doivent être invités à la consulter et rappelés au respect de ses principes.

mutualisation

Il est encouragé de mutualiser le matériel personnel. Par exemple, les véhicules des cohabitants peuvent être empruntés en accord avec leurs propriétaires, et au tarif de leur choix (suggestion : 20 €/km, soit aller-retour 5 € pour Saint-Affrique, 10 € pour Saint-Rome-de-Cernon, 20 € pour Millau).

son et silence

La ferme est un havre de paix et le calme est apprécié. Nous nous efforçons généralement de faire le moins de bruit possible et, en dehors des temps de fête ou événements spéciaux, de faire silence de 23h à 8h. L'insonorisation des pièces est inégale; marcher à pas feutrés, la lévitation, etc, sont encouragés.

présence animale

Les animaux domestiques et de compagnie ne sont accueillis à l'Oasis qu'après l'accord de tous les cohabitants. Les animaux excessivement bruyants ne seront pas tolérés. Leurs propriétaires sont responsables de leur santé, leur propreté et de toute gêne éventuelle pour les visiteurs et cohabitants.

produits psychotropes

Fumer et vapoter n'est pas autorisé dans l'enceinte du bâti, ni même dans la nature. Il est encouragé de profiter du ressourcement offert par ce lieu pour apprendre à se défaire de ces habitudes. En cas de réelle impossibilité de s'en passer, cela ne sera fait que dans un espace extérieur au bâti, loin, où personne ne sera gêné.

La consommation régulière d'alcool (ou même ponctuelle de plus d'un verre) n'est pas tolérée à l'Oasis.

L'usage de psychotropes est strictement interdit.

nudité

Une pratique naturiste, comme manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par la nudité en commun avec pour but de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et celui de l'environnement, est possible à Lentiourel.

Toute personne naturiste devra cependant éviter de gêner les autres, en particulier dans la cour de la ferme et à proximité visible de la route.

participation aux tâches

Une collaboration auto-gérée.

engagement

Chaque cohabitant s'engage à participer aux tâches requises par le fonctionnement du lieu de façon bénévole.

Des tableaux de service auto-gérés sont à disposition de tous. Chacun s'inscrit à sa convenance et se responsabilise selon ses disponibilités.

En cas d'impossibilité d'accomplir la tâche à laquelle elle s'est inscrite, la personne doit en informer le collectif et trouver un remplaçant.

Les tâches sont faites du mieux possible, avec joie et la conscience qu'elles participent au bien commun. Toutes les tâches sont respectables et importantes, il n'y a pas de hiérarchie entre elles. Chacun s'y auto-responsabilise en conscience.

Chacun doit pouvoir se sentir chez lui dans le respect de la nature, des biens communs, des biens d'autrui et des travaux déjà réalisés : ainsi, une communication des initiatives personnelles y est nécessaire en temps réel comme à l'occasion des réunions.

Des Semaines de Vision Participatives de 5 jours sont programmées mensuellement après chaque journée portes-ouvertes. C'est l'occasion pour les cohabitants de travailler ensemble à des tâches qui les concernent, aidés des participants.

liste non exhaustive

Quelques tâches à considérer sont par exemple :

- préparation des repas collectifs, lors des activités et pour les visiteurs ;
- vaisselle ;
- travaux de propreté (ménage) ;
- accueil des visiteurs (lits, serviettes, etc.) ;
- confection du pain, des yaourts, du kéfir, des conserves, etc. ;
- jardin : désherbage, entretien, arrosage des semis et des plantations en été, récoltes ;
- entretien de la source : purge régulière, vérifications... ;
- administration : répondre aux messages envoyés à l'Oasis, comptabilité, collecte des indemnités d'occupation et de repas, remplissage du registre d'accueil ;
- en hiver, le suivi du feu, l'approvisionnement en bois et l'entretien de la chaudière ;
- etc.

Règlement Intérieur

des associations de Lentiourel

5/5

gouvernance

À Lentiourel, nous fonctionnons selon des principes de gouvernance intégrative, dans le respect de toutes et tous. Les décisions sont prises par consensus, sinon par consentement systémique.

décisions

Les décisions liées à la vie commune, aux travaux, à l'utilisation de matériel et les communications vers l'extérieur, sont prises en considérant tous les résidents, les associations, les commissions et les personnes référentes concernées, selon les principes du consentement systémique.

Les réunions de gouvernance sont ouvertes à tous les cohabitants et résidents; néanmoins, les résidents décisionnaires seront les seuls doués de la capacité de prendre la décision finale.

En cas d'urgence exceptionnelle et en l'absence des décisionnaires, les membres des associations, commissions concernées ou référents, le groupe des résidents, sinon des cohabitants présents, prend les décisions qui s'imposent, en conscience et en ayant fait l'effort de communiquer avec les décisionnaires.

réunions

Une fois par semaine se tient une réunion, pendant laquelle les cohabitants font le point. Ils abordent les sujets de l'heure, décisions à prendre, ce qui a été réalisé la semaine précédente, et décident des tâches de la semaine à venir.

D'autres réunions sur des thèmes divers peuvent être organisées (jardin, vie collective, initiatives personnelles...); les cohabitants sont vivement invités à en organiser et y participer pour se tenir au courant de la vie de l'Oasis et construire la cohésion du groupe.

Les cohabitants s'engagent à participer aux différentes réunions prévues au meilleur de leurs capacités. En cas d'empêchement, ils préviennent de leur absence. Si un cohabitant réitère des absences, une réunion spéciale est organisée pour examiner les raisons et conséquences de sa défection.

cercles de parole

Un cercle de parole, ou cercle de cœur, est programmable à la demande de toute personne en ressentant le besoin. Tout cohabitant se doit d'accepter de participer à un cercle de parole le concernant, si proposition en est faite à la demande du groupe.

résolution des conflits

Autant que possible, d'éventuelles tensions personnelles entre les cohabitants se régleront directement entre eux préalablement à la demande d'un cercle de cœur. Nous disposons d'outils et méthodes pour orchestrer la juste résolution des frictions.

veilles

Les cohabitants sont invités à prendre en charge l'observation de « veilles », par roulement de périodes décidées collectivement, et de présenter les résultats lors de réunions.

Les veilles peuvent être sur des thèmes comme : Vision, Mise en action, Organisation, Éthique, Parole, Cohésion du groupe, Vie associative, Communication extérieure, Économie, Aménagements, ...

cooptation

Spontanée

Si le comportement d'un visiteur, cohabitant ou résident crée des difficultés (non-respect récurrent d'un ou plusieurs points de la Charte Éthique ou de ce Règlement Intérieur), une assemblée des résidents est organisée pour évoquer le problème.

On prévoit ensuite une réunion incluant la personne concernée pour trouver des solutions, avec une médiation adaptée.

Si son comportement reste problématique, les résidents décisionnaires devront se réunir et exprimer leur cooptation ou leur non-cooptation : la volonté de voir la personne rester, ou quitter l'Oasis.

Ce choix sera décidé via consensus, sinon consentement systémique, par bulletin secret, en faisant abstraction des bulletins blancs et abstentions.

Pour que le résultat soit validé, les abstentions ne doivent pas excéder le 1/3 du nombre total des voix. En cas contraire, les décisionnaires décident alors d'une date pour une nouvelle procédure, avec plus ample discussion si nécessaire.

Annuelle

Chaque année, les résidents se réunissent pour réévaluer leur harmonie. Ils se retrouvent et expriment leur cooptation ou non-cooptation mutuelle.

Comme les conflits devraient être résolus rapidement suivant leur émergence, ces réunions ne sont généralement qu'une occasion de faire le point.

Non-cooptation

Si la non-cooptation est prononcée, la personne concernée en est informée et s'engage à quitter l'Oasis dans le délai décidé par les résidents décisionnaires lors de la réunion.